



**CORÉE – RÉEXAMEN À L'EXTINCTION DES DROITS ANTIDUMPING APPLIQUÉS
AUX BARRES EN ACIERS INOXYDABLES**

COMMUNICATION DU GROUPE SPÉCIAL

La communication ci-après, datée du 30 juillet 2020, a été reçue de la Présidente du Groupe spécial, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends.

Le 3 septembre 2019, j'ai écrit au Président en exercice, conformément à l'article 12:9 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, en indiquant que le Groupe spécial *Corée – Réexamen à l'extinction des droits antidumping appliqués aux barres en aciers inoxydables* (DS553) comptait remettre son rapport final aux parties au milieu de 2020.

Je souhaite vous informer d'une révision de l'estimation concernant la remise du rapport final. En particulier, le Groupe spécial compte remettre son rapport final aux parties au second semestre de 2020. Cela est lié au volume des documents présentés au cours de la présente procédure, ainsi qu'aux contraintes logistiques découlant des circonstances actuelles.
